
Reprographe

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

Modification du 4 septembre 2000

B

Programme d'enseignement professionnel

Modification du 4 septembre 2000

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2001

Le texte de la modification du règlement et du programme d'enseignement professionnel n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

28 novembre 2000

Chancellerie fédérale